



Concertation nationale contre les violences faites aux femmes

État des lieux du réseau de référence de la Concertation

Subvention : ONU Femmes

Ref. BAR/PCA/10 UNIFEM/02

Rapport narratif

Port-au-Prince, Mai 2011

**État des lieux du réseau de référence de la Concertation Subvention :
ONU Femmes Ref. BAR/PCA/10 UNIFEM/02**

Rapport narratif

Port-au-Prince, Mai 2011

Table des matières

1. Introduction	3
2. Organisations enquêtées	6
3. Résultats de l'enquête.....	9
3.1. Nombre d'années d'existence	9
3.2. Typologie des organisations.....	9
3.3. Domaines d'intervention	10
3.3. Zones d'intervention	11
3.4. Situation post séisme.....	12
3.5. Connaissance de la Concertation et participation à ses activités	12
3.6. Perception de la Concertation et attentes.....	14
4. Ateliers de restitution	15
4.2. Organisations haïtiennes.....	16
4.2. Agences	16
4.3. ONG étrangères	16
5. Participation aux ateliers	17
5.1. Atelier du 16 mars 2011 : Organisations haïtiennes	17
5.2. Atelier 1 du 29 mars 2011 : Agences internationales	17
5.3. Atelier 2 du 29 mars 2011 : ONG étrangères	17

1. Introduction	3
2. Organisations enquêtées	6
3. Résultats de l'enquête	9
3.1. Nombre d'années d'existence	9
3.2. Typologie des organisations	9
3.3. Domaines d'intervention	10
3.3. Zones d'intervention	11
3.4. Situation post séisme	12
3.5. Connaissance de la Concertation et participation à ses activités	12
3.6. Perception de la Concertation et attentes	14
4. Ateliers de restitution	15
4.2. Organisations haïtiennes	16
4.2. Agences	16
4.3. ONG étrangères	16
5. Participation aux ateliers	17
5.1. Atelier du 16 mars 2011 : Organisations haïtiennes	17
5.2. Atelier 1 du 29 mars 2011 : Agences internationales	17
5.3. Atelier 2 du 29 mars 2011 : ONG étrangères	17

1. Introduction

La Concertation nationale contre les violences faites aux femmes (Concertation) est une structure qui a pour but :

- d'élaborer et de proposer des politiques publiques relatives aux interventions auprès des femmes et filles qui ont subi des violences de genre; et
- d'œuvrer à la validation de ces politiques par les autorités étatiques concernées.

Plus précisément, la Concertation a pour objectifs:

- de coordonner, en concertation avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, les actions de lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes menées en Haïti en vue d'obtenir une synergie des résultats et d'éviter les duplications;
- de concevoir et rédiger des propositions de protocoles portant sur les interventions auprès des femmes et fillettes qui ont subi des violences de genre, notamment dans leurs démarches pour obtenir justice et réparation, soins médicaux, appui psycho social;
- d'harmoniser le travail des différents acteurs/actrices pour l'élaboration d'une réponse efficace au phénomène de la violence faite aux femmes en Haïti;
- d'élaborer, de faire valider un plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et faciliter son opérationnalisation;
- de procéder à l'évaluation périodique des actions de lutte contre les violences faites aux femmes, et de contribuer par ses avis à l'application des mesures nécessaires d'amélioration des actions évaluées;
- d'établir et mettre en œuvre des méthodes et procédures d'évaluation des pratiques professionnelles dans les domaines: médical, psychologique, judiciaire et social, exercées dans le cadre des interventions en matière de violence de genre ;
- de travailler à la compréhension et à la diffusion des normes de droit interne et de droit international relatives à la protection des droits de la femme ;
- de rendre un avis sur tout projet ou proposition de loi relatif à la lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes.

Le séisme du 12 janvier 2010 a fortement ébranlé la Concertation. Deux (2) membres de la coordination - Magalie Marcelin (Kay Fanm) et Myriam Merlet- des pote mitan/pièces maîtresses de la structure et plus généralement du féminisme haïtien ont perdu la vie. Le local de la Concertation (Christ-roi, Port-au-Prince) s'est effondré, occasionnant des pertes matérielles (équipements, documents). Et, comme toute personne vivant dans le pays au moment du séisme, les autres membres de la coordination ont par ailleurs aussi été affectés dans leurs vies personnelles par le séisme. Le premier semestre de l'année 2010 a donc été un moment de repli forcé pour la Concertation. Se référant à cette fragilité temporaire de la Concertation, d'aucuns-es ont voulu y voir la disparition de cette structure qui est née d'une volonté de lutter pour contrer la violence spécifique envers les femmes et les filles; violence qui se manifeste en tout temps dans la société haïtienne comme ailleurs dans toute société d'obédience patriarcale.

1. Introduction

La Concertation nationale contre les violences faites aux femmes (Concertation) est une structure qui a pour but :

- d'élaborer et de proposer des politiques publiques relatives aux interventions auprès des femmes et filles qui ont subi des violences de genre; et
- d'œuvrer à la validation de ces politiques par les autorités étatiques concernées.

Plus précisément, la Concertation a pour objectifs:

- de coordonner, en concertation avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, les actions de lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes menées en Haïti en vue d'obtenir une synergie des résultats et d'éviter les duplications;
- de concevoir et rédiger des propositions de protocoles portant sur les interventions auprès des femmes et fillettes qui ont subi des violences de genre, notamment dans leurs démarches pour obtenir justice et réparation, soins médicaux, appui psychosocial;
- d'harmoniser le travail des différents acteurs/actrices pour l'élaboration d'une réponse efficace au phénomène de la violence faite aux femmes en Haïti;
- d'élaborer, de faire valider un plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et faciliter son opérationnalisation;
- de procéder à l'évaluation périodique des actions de lutte contre les violences faites aux femmes, et de contribuer par ses avis à l'application des mesures nécessaires d'amélioration des actions évaluées;
- d'établir et mettre en œuvre des méthodes et procédures d'évaluation des pratiques professionnelles dans les domaines: médical, psychologique, judiciaire et social, exercées dans le cadre des interventions en matière de violence de genre ;
- de travailler à la compréhension et à la diffusion des normes de droit interne et de droit international relatives à la protection des droits de la femme ;
- de rendre un avis sur tout projet ou proposition de loi relatif à la lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes.

Le séisme du 12 janvier 2010 a fortement ébranlé la Concertation. Deux (2) membres de la coordination - Magalie Marcelin (Kay Fanm) et Myriam Merlet- des pote mitan/pièces maîtresses de la structure et plus généralement du féminisme haïtien ont perdu la vie. Le local de la Concertation (Christ-roi, Port-au-Prince) s'est effondré, occasionnant des pertes matérielles (équipements, documents). Et, comme toute personne vivant dans le pays au moment du séisme, les autres membres de la coordination ont par ailleurs aussi été affectés dans leurs vies personnelles par le séisme. Le premier semestre de l'année 2010 a donc été un moment de repli forcé pour la Concertation. Se référant à cette fragilité temporaire de la Concertation, d'aucuns-es ont voulu y voir la disparition de cette structure qui est née d'une volonté de lutter pour contrer la violence spécifique envers les femmes et les filles; violence qui se manifeste en tout temps dans la société haïtienne comme ailleurs dans toute société d'obédience patriarcale.

Nonobstant les difficultés objectives (perte de membres, absence de local et de moyens financiers), la coordination de la Concertation¹ a repris ses activités au cours du deuxième semestre de l'année 2010 :

- Réunions périodiques de la coordination ;
- Finalisation des dossiers en cours ;
- Recherche d'un espace permettant d'avoir un secrétariat minima
La Concertation a pu trouver à s'héberger temporairement, à partir de septembre 2010, dans le local d'une organisation partenaire de différents organisations impliquées dans la Concertation.
- Participation à différentes activités, telles que des ateliers sur la violence de genre, des conférences, au cours desquelles des interventions ont systématiquement été effectuées sur la structure, les fondements et orientations du travail d'accompagnement des femmes et filles violentées et les principaux travaux réalisés et les perspectives.
- Mise en œuvre de l'enquête sur le réseau de référence
Durant le dernier trimestre de l'année 2009, les membres de la coordination² avaient engagé une réflexion sur le fonctionnement de la structure, plus précisément sur les moyens de la rendre plus dynamique et d'assurer sa pérennité.

En vue de mieux asseoir les futures interventions de la Concertation et, subséquemment, garantir leur adéquation, la coordination a décidé de réaliser un état des lieux de son réseau de référence, c'est-à-dire une collecte d'informations sur la situation et le point de vue des organisations qui, à un degré ou à un autre, ont contribué à donner vie à la Concertation. Cette intervention s'inscrivait dans le court terme. a été rendue possible grâce à une subvention d'UNIFEM et à l'apport des membres de la coordination. Dans un courrier, en date du 23 novembre 2010, la coordination a informé les différentes organisations du réseau de référence de la réalisation de l'enquête et de ses objectifs.

Pour réaliser cette enquête, la coordination de la Concertation a sollicité et obtenu un appui financier d'UNIFEM (Fonds des Nations unies pour les femmes), l'actuel ONU-Femmes. Une subvention de dix mille neuf cent dix huit dollars américains (us \$ 10,918.00) a été octroyée pour ce faire. Cette somme a été affectée à la couverture des dépenses suivantes :

- Frais directs de l'enquête
(services d'un chercheur, déplacements, communication)
- Fonctionnement minima du secrétariat
(matériels et fournitures de bureau, reproduction de documents, déplacements, communication, salaire partiel de la secrétaire administrative)
- Rencontres
(coordination, organisations du réseau de référence).

¹ Composée des six (6) personnes suivantes: Daniel Henrys, Nicole Magloire, Sabine Manigat, Jean Lhérisson (Hsi), Marine Desmousseaux (URAMEL), Danièle Magloire (remplaçante pour Kay Fam de feu Magalie Marcelin).

² Coordination composée à l'époque de: Daniel Henrys, Nicole Magloire (secrétaire exécutive), Myriam Merlet, Sabine Manigat, Marine Desmousseaux (URAMEL), Magalie Marcelin (Kay Fam).

Nonobstant les difficultés objectives (perte de membres, absence de local et de moyens financiers), la coordination de la Concertation¹ a repris ses activités au cours du deuxième semestre de l'année 2010:

- Réunions périodiques de la coordination ;
- Finalisation des dossiers en cours ;
- Recherche d'un espace permettant d'avoir un secrétariat minima La Concertation a pu trouver à s'héberger temporairement, à partir de septembre 2010, dans le local d'une organisation partenaire de différents organisations impliquées dans la Concertation.
- Participation à différentes activités, telles que des ateliers sur la violence de genre, des conférences, au cours desquelles des interventions ont systématiquement été effectuées sur la structure, les fondements et orientations du travail d'accompagnement des femmes et filles violentées et les principaux travaux réalisés et les perspectives.
- Mise en œuvre de l'enquête sur le réseau de référence Durant le dernier trimestre de l'année 2009, les membres de la coordination² avaient engagé une réflexion sur le fonctionnement de la structure, plus précisément sur les moyens de la rendre plus dynamique et d'assurer sa pérennité.

En vue de mieux asseoir les futures interventions de la Concertation et, subséquemment, garantir leur adéquation, la coordination a décidé de réaliser un état des lieux de son réseau de référence, c'est-à-dire une collecte d'informations sur la situation et le point de vue des organisations qui, à un degré ou à un autre, ont contribué à donner vie à la Concertation. Cette intervention s'inscrivait dans le court terme. a été rendue possible grâce à une subvention d'UNIFEM et à l'apport des membres de la coordination. Dans un courrier, en date du 23 novembre 2010, la coordination a informé les différentes organisations du réseau de référence de la réalisation de l'enquête et de ses objectifs.

Pour réaliser cette enquête, la coordination de la Concertation a sollicité et obtenu un appui financier d'UNIFEM (Fonds des Nations unies pour les femmes), l'actuel ONU-Femmes. Une subvention de dix mille neuf cent dix huit dollars américains (us \$ 10,918.00) a été octroyée pour ce faire. Cette somme a été affectée à la couverture des dépenses suivantes:

- Frais directs de l'enquête (services d'un chercheur, déplacements, communication)
- Fonctionnement minima du secrétariat (matériels et fournitures de bureau, reproduction de documents, déplacements, communication, salaire partiel de la secrétaire administrative)
- Rencontres (coordination, organisations du réseau de référence).

1

Composée des six (6) personnes suivantes: Daniel Henrys, Nicole Magloire, Sabine Manigat, Jean Lhérisson (H
SI

Marine Desmousseaux (U

RAMEL

), Danièle Magloire (remplaçante pour Kay Fanm de feu Magalie Marcelin). 2

Coordination composée à l'époque de: Daniel Henrys, Nicole Magloire (secrétaire exécutive), Myriam Merlet, Sabine Manigat, Marine Desmousseaux (U

RAMEL

), Magalie Marcelin (Kay Fanm).

Concertation nationale contre les violences faites aux femmes – Mai 2011 - Page 4 de 17 Etat des lieux du réseau de référence - Rapport narratif final

La démarche suivante a été adoptée pour la réalisation de l'enquête :

- a. Collecte d'information d'une part, auprès des organisations haïtiennes et, d'autre part, auprès des Organisations non gouvernementales (ONG) étrangères ;

Il n'a pas été jugé utile de collecter des informations auprès des institutions étatiques et des agences internationales en raison de leur nature. Leurs missions et domaines d'intervention sont de notoriété publique.

- b. Traitement des informations collectées ; et
- c. Ateliers de restitution des résultats de l'enquête.

Trois (3) rencontres ont été organisées : 1 pour les organisations haïtiennes, 1 pour les agences internationales et 1 pour les ONG étrangères.

Initialement, il avait été prévu que l'enquête se déroule durant la période allant du 1^{er} octobre 2010 au 31 janvier 2011. Ce calendrier de travail n'a pu être respecté en raison, d'une part, d'une certaine indisponibilité des organisations sollicitées et, d'autre part, à cause du contexte national (intempéries, crise électorale, fêtes de fin d'année). Il a été décidé de prolonger les travaux. Suite à une entente avec ONU Femmes, il a été convenu de clôturer le dossier au 15 juin 2011.

Les travaux ont été conduits sous la responsabilité de Danièle Magloire, membre de Kay Fanm siégeant à la coordination de la Concertation. Outre la collaboration de la secrétaire administrative, Astride Jean, la coordination a fait appel aux services d'une ressource externe, Nixon Boumba, qui a été chargé de la collecte et du traitement des données.

Le présent document rend compte des résultats de l'enquête. Il comporte xx parties :

- Les résultats de l'enquête;
- Les résultats des ateliers de restitution ;

En annexe figurent les formulaires utilisés pour la collecte des données selon la catégorie d'organisations (haïtiennes ou étrangères).

Pour la coordination de la Concertation

Danièle Magloire

La démarche suivante a été adoptée pour la réalisation de l'enquête :

a. Collecte d'information d'une part, auprès des organisations haïtiennes et, d'autre part, auprès des

Organisations non gouvernementales (ONG) étrangères ; Il n'a pas été jugé utile de collecter des informations auprès des institutions étatiques et des agences internationales en raison de leur nature. Leurs missions et domaines d'intervention sont de notoriété publique. b. Traitement des informations collectées ; et c. Ateliers de restitution des résultats de l'enquête.

Trois (3) rencontres ont été organisées : 1 pour les organisations haïtiennes, 1 pour les agences internationales et 1 pour les ONG étrangères.

Initialement, il avait été prévu que l'enquête se déroule durant la période allant du 1er octobre 2010 au 31 janvier 2011. Ce calendrier de travail n'a pu être respecté en raison, d'une part, d'une certaine indisponibilité des organisations sollicitées et, d'autre part, à cause du contexte national (intempéries, crise électorale, fêtes de fin d'année). Il a été décidé de prolonger les travaux. Suite à une entente avec ONU Femmes, il a été convenu de clôturer le dossier au 15 juin 2011.

Les travaux ont été conduits sous la responsabilité de Danièle Magloire, membre de Kay Fanm siégeant à la coordination de la Concertation. Outre la collaboration de la secrétaire administrative, Astride Jean, la coordination a fait appel aux services d'une ressource externe, Nixon Boumba, qui a été chargé de la collecte et du traitement des données.

Le présent document rend compte des résultats de l'enquête. Il comporte xx parties :

- Les résultats de l'enquête;
- Les résultats des ateliers de restitution ;

En annexe figurent les formulaires utilisés pour la collecte des données selon la catégorie d'organisations (haïtiennes ou étrangères).

Pour la coordination de la Concertation

Danièle Magloire

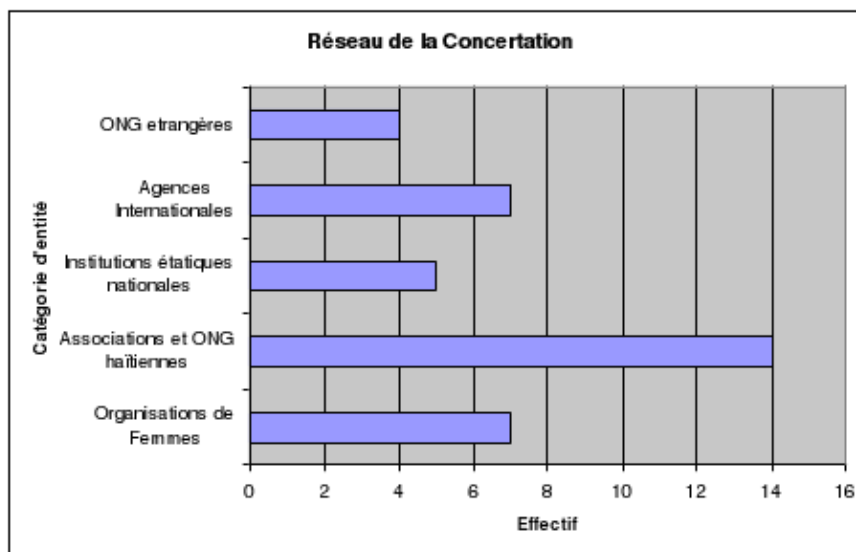
Concertation nationale contre les violences faites aux femmes – Mai 2011 - Page 5 de 17 Etat des lieux du réseau de référence - Rapport narratif final

2. Organisations enquêtées

Le réseau de référence de la Concertation, au moment de l'enquête, était constitué d'un ensemble de trente sept (37) entités. Ces entités se répartissent en cinq (5) catégories:

- a. Organisations de femmes : sept (7) ;
- b. Associations et Organisations non gouvernementales (ONG) haïtiennes : quatorze (14) ;
- c. Institutions étatiques nationales : cinq (5) ;
- d. Agences internationale : sept (7) ; et
- e. ONG étrangères : quatre (4).

Figure 1 : Réseau de la Concertation



L'enquête auprès des organisations haïtiennes a pu toucher quinze (15) organisations ; respectivement six (6) organisations de femmes et neuf (9) associations/ONG.

Sur les sept (7) organisations de femmes sollicitées :

- six (6) ont rempli le formulaire
AFASDA, CONAP, Fanm Deside, Kay Fanm, MOUFHED, SOFA.
- une (1) organisation, EnfoFanm (*Info Femmes*), a refusé de le faire estimant qu'il lui fallait au préalable clarifier certaines questions avec la Concertation.

2. Organisations enquêtées

Le réseau de référence de la Concertation, au moment de l'enquête, était constitué d'un ensemble de trente sept (37) entités. Ces entités se répartissent en cinq (5) catégories:

a. Organisations de femmes : sept (7) ; b. Associations et Organisations non gouvernementales (ONG) haïtiennes : quatorze (14) ; c. Institutions étatiques nationales : cinq (5) ; d. Agences internationale : sept (7) ; et e. ONG étrangères : quatre (4).

Figure 1 : Réseau de la Concertation

Réseau de la Concertation

ONG étrangères

Agences Internationales

Institutions étatiques nationales

Associations et ONG C

haïtiennes

Organisations de Femmes

0 2 4 6 8 10 12 14 16

L'enquête auprès des organisations haïtiennes a pu toucher quinze (15) organisations ; respectivement six (6) organisations de femmes et neuf (9) associations/ONG.

Sur les sept (7) organisations de femmes sollicitées :

- six (6) ont rempli le formulaire

AFASDA, CONAP, Fanm Deside, Kay Fanm, MOUFHED, SOFA. - une (1) organisation, EnfoFanm (Info Femmes), a refusé de le faire estimant qu'il lui fallait au préalable clarifier certaines questions avec la Concertation.

Concertation nationale contre les violences faites aux femmes – Mai 2011 - Page 6 de 17 Etat des lieux du réseau de référence - Rapport narratif final

a
t
é
g
o
r
i
e
d
,
e
n
t
i
t

é

Effectif

Sur les quatorze (14) associations/ONG haïtiennes :

- neuf (9) ont rempli le formulaire
CAFA, CRAD, Caritas, FOSREF, HSI, POZ, PROFAMIL, SHOG, URAMEL ;
- trois (3) n'ont pas répondu dans le délai imparti
GARR, Gheskio, Hôpital Bernard Mews;
- deux (2) n'ont pu être rejointes
Konesans Fanmi, Solidarité frontalière - Nord est.

Au niveau des quatre (4) ONG étrangères, trois (3) ont pu être touchées :

- Trois(3) ont répondu aux questions du formulaire
GRET, Médecins du monde (MDM) France et PALIH
- Les informations n'ont pu être recueillies auprès d'une(1) organisation, le PADESS, durant la période de l'enquête.

Tableau 1 : Réseau de la Concertation, par catégorie

Catégorie d'entité	Effectif
Organisations de femmes	7
1. AFASDA (<i>Asosyasyon fanm solèy d Ayiti / Association des femmes soleil d'Haïti</i>)	
2. CONAP (<i>Coordination nationale de plaidoyer pour les droits des femmes</i>)	
3. EnfoFanm (<i>Info Femmes</i>)	
4. Fanm Deside (<i>Femmes décidées</i>)	
5. Kay Fanm (<i>La maison des femmes</i>)	
6. MOUFHED (<i>Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement</i>)	
7. SOFA (<i>Solidarite fanm ayisyèn / Solidarité des femmes haïtiennes</i>)	
Associations et ONG haïtiennes	14
1. CRAD (<i>Centre de recherche et d'action pour le développement</i>)	
2. CAFA (<i>Centre d'appui familial</i>)	
3. Caritas	
4. FOSREF (<i>Fondation pour la santé reproductrice et l'éducation familiale</i>)	
5. GARR (<i>Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés</i>)	
6. Gheskio	
7. Hôpital Bernard Mews	
8. HSI (<i>Haïti solidarité internationale</i>)	
9. Konesans Fanmi (<i>Connaissance familiale</i>)	
10. POZ (<i>Promoteurs objectif zéro Sida</i>)	
11. PROFAMIL (<i>Association pour la promotion de la famille haïtienne</i>)	
12. SHOG (<i>Société haïtienne d'obstétrique et de gynécologie</i>)	
13. Solidarité frontalière - Nord est	
14. URAMEL (<i>Unité de recherche et d'action médicolégal</i>)	

Sur les quatorze (14) associations/ONG haïtiennes :

- neuf (9) ont rempli le formulaire

CAFA, CRAD, Caritas, FOSREF, HSI, POZ, PROFAMIL, SHOG, URAMEL ; - trois (3) n'ont pas répondu dans le délai imparti

GARR, Gheskio, Hôpital Bernard Mews; - deux (2) n'ont pu être rejointes
Konesans Fanmi, Solidarité frontalière - Nord est.

Au niveau des quatre (4) ONG étrangères, trois (3) ont pu être touchées :

- Trois(3) ont répondu aux questions du formulaire

GRET, Médecins du monde (MDM) France et PALIH

- Les informations n'ont pu être recueillies auprès d'une(1) organisation, le PADESS, durant la période

de l'enquête.

Tableau 1 : Réseau de la Concertation, par catégorie

1. AFASDA (Asosyasyon fanm solèy d Ayiti / Association des femmes soleil d'Haïti) 2. CONAP (Coordination nationale de plaidoyer pour les droits des femmes) 3. EnfoFanm (Info Femmes) 4. Fanm Deside (Femmes décidées) 5. Kay Fanm (La maison des femmes) 6. MOUFHED (Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement) 7. SOFA (Solidarite fanm ayisyèn / Solidarité des femmes haïtiennes)

1. CRAD (Centre de recherche et d'action pour le développement) 2. CAFA (Centre d'appui familial) 3. Caritas 4. FOSREF (Fondation pour la santé reproductrice et l'éducation familiale) 5. GARR (Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés) 6. Gheskio 7. Hôpital Bernard Mews 8. HSI (Haïti solidarité internationale) 9. Konesans Fanmi (Connaissance familiale) 10. POZ (Promoteurs objectif zéro Sida) 11. PROFAMIL (Association pour la promotion de la famille haïtienne) 12. SHOG (Société haïtienne d'obstétrique et de gynécologie) 13. Solidarité frontalière - Nord est 14. URAMEL (Unité de recherche et d'action médicolégale)

Concertation nationale contre les violences faites aux femmes – Mai 2011 - Page 7 de 17 Etat des lieux du réseau de référence - Rapport narratif final

Tableau 2 : Réseau de la Concertation, par catégorie (suite)

Catégorie d'entité	Effectif
Institutions étatiques nationales	5
1. MCFDF (<i>Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes</i>)	
2. MJSP (<i>Ministère de la justice et de la sécurité publique</i>)	
3. MSPP (<i>Ministère de la santé publique et de la population</i>)	
4. OPC (<i>Office de la protection du citoyen</i>)	
5. PNH (<i>Police nationale d'Haïti</i>) - Direction générale/Section des affaires féminines	
Agences internationale	7
1. MINUSTAH (<i>Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti</i>) – Section genre	
2. OEA (<i>Organisation des États américains</i>) – Section droits humains	
3. ONUSIDA (<i>Organisation des Nations unies pour la lutte contre le Sida</i>)	
4. OMS (<i>Organisation mondiale de la santé</i>)	
5. UNICEF (<i>Fonds des Nations unies pour l'enfance</i>)	
6. UNIFEM (<i>Fonds des Nations Unies pour les femmes</i>)/ONU Femmes	
7. UNFPA (<i>Fonds des Nations unies pour la population</i>)	
ONG étrangères	4
1. GRET (<i>Groupe de recherche et d'échange technologique</i>)	
2. MDM (<i>Médecins du monde</i>) - France	
3. PADESS	
4. PALIH (<i>Projet d'appui à la lutte contre les IST/Sida en Haïti</i>)	
Total	37

Tableau 2 : Réseau de la Concertation, par catégorie (suite)

1. MCFDF (*Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes*) 2. MJSP (*Ministère de la justice et de la sécurité publique*) 3. MSPP (*Ministère de la santé publique et de la population*) 4. OPC (*Office de la protection du citoyen*) 5. PNH (*Police nationale d'Haïti*) - Direction générale/Section des affaires féminines

1. MINUSTAH (*Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti*) – Section genre 2. OEA (*Organisation des États américains*) – Section droits humains 3. ONUSIDA (*Organisation des Nations unies pour la lutte contre le Sida*) 4. OMS (*Organisation mondiale de la santé*) 5. UNICEF (*Fonds des Nations unies pour l'enfance*) 6. UNIFEM (*Fonds des nations Unies pour les femmes*)/ONU Femmes 7. UNFPA (*Fonds des Nations unies pour la population*)

ONG étrangères 4 1. GRET (*Groupe de recherche et d'échange texhnologique*) 2. MDM (*Médecins du monde*) - France 3. PADESS 4. PALIH (*Projet d'appui à la lutte contre les IST/Sida en Haïti*)

Concertation nationale contre les violences faites aux femmes – Mai 2011 - Page 8 de 17 Etat des lieux du réseau de référence - Rapport narratif final

3. Résultats de l'enquête

Le formulaire de collecte d'informations destiné aux organisations haïtiennes comportait cinq (5) sections respectivement consacrées aux sujets suivants :

- a. Fiche signalétique de l'organisation ;
- b. Situation post séisme;
- c. Connaissance de la Concertation et participation à ses activités ;
- d. Perception de la Concertation ; et
- e. Relations avec la Concertation.

Le formulaire d'enquête destiné aux ONG étrangères comportait les trois (3) sections suivantes :

- a. Fiche signalétique de l'organisation ;
- b. Connaissance de la Concertation ; et
- c. Attentes vis-à-vis e la Concertation et collaboration avec la structure.

3.1. Nombre d'années d'existence

La grande majorité (10) des organisations haïtiennes, soit 67%, a été constituée après le 7 février 1986. Cette année, qui a été marquée par la chute de la dictature des Duvalier, a favorisé la résurgence des mouvements sociaux. Quatre (4) organisations ont été créés au cours de la première période des années 1980. Une (1) seule organisation, la Shog a été fondée en 1950.

La date création des ONG étrangères s'échelonne sur une période de trente-et un(31) ans allant de 1972 à 2003.

3.2. Typologie des organisations

Les organisations haïtiennes enquêtées se répartissent en quatre (4) catégories selon leur statut :

- a. Association
La grande majorité des organisations du réseau, soit 10.
- b. Fondation
Une (1), seule organisation de femmes à ce statut.
- c. Organisation non gouvernementale (ONG)
3 des organisations.
- d. Regroupement
Un (1) seul regroupement d'organisations féministes.

3. Résultats de l'enquête

Le formulaire de collecte d'informations destiné aux organisations haïtiennes comportait cinq (5) sections respectivement consacrées aux sujets suivants : a. Fiche signalétique de l'organisation ; b. Situation post séisme; c. Connaissance de la Concertation et participation à ses activités ; d. Perception de la Concertation ; et e. Relations avec la Concertation.

Le formulaire d'enquête destiné aux ONG étrangères comportait les trois (3) sections suivantes :

a. Fiche signalétique de l'organisation ; b. Connaissance de la Concertation ; et c. Attentes vis-à-vis e la Concertation et collaboration avec la structure.

3.1. Nombre d'années d'existence

La grande majorité (10) des organisations haïtiennes, soit 67%, a été constituée après le 7 février 1986. Cette année, qui a été marquée par la chute de la dictature des Duvalier, a favorisé la résurgence des mouvements sociaux. Quatre (4) organisations ont été créés au cours de la première période des années 1980. Une (1) seule organisation, la Shog a été fondée en 1950.

La date création des ONG étrangères s'échelonne sur une période de trente-et un(31) ans allant de 1972 à 2003.

3.2. Typologie des organisations

Les organisations haïtiennes enquêtées se répartissent en quatre (4) catégories selon leur statut :

a. Association

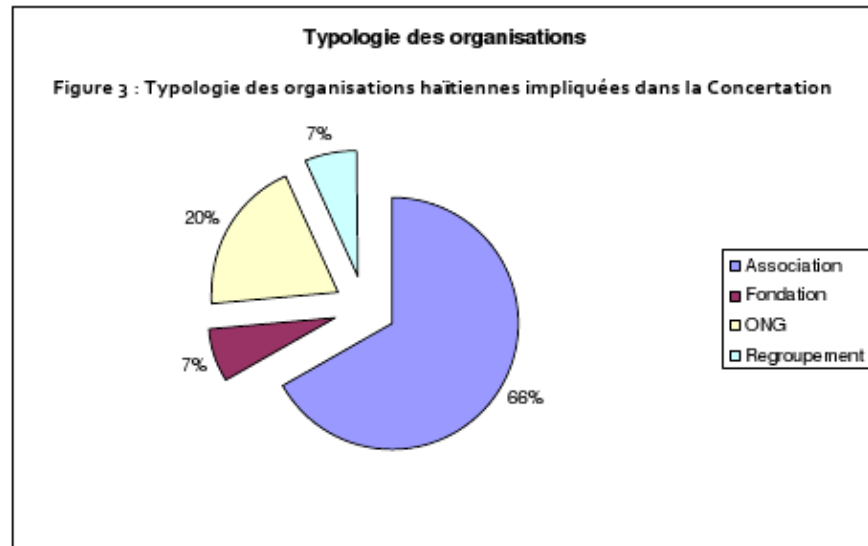
La grande majorité des organisations du réseau, soit 10. b. Fondation

Une (1), seule organisation de femmes à ce statut. c. Organisation non gouvernementale (ONG)

3 des organisations. d. Regroupement

Un (1) seul regroupement d'organisations féministes.

Figure 2 : Typologie des organisations haïtiennes



3.3. Domaines d'intervention

Dix (18) domaines d'intervention ont été recensés parmi les organisations haïtiennes :

- Santé : 60%
 - Droits des femmes : 53%
 - Violences faites aux femmes : 47%
 - Renforcement organisationnel : 33%
- éducation, formation, sensibilisation

Toutes les organisations haïtiennes réalisent des interventions ciblant spécifiquement les femmes.

Pour leur part, ONG étrangères touchent à sept (7) domaines d'interventions :

- Santé : 67%
- violences de genre : 67%
- prise en charge médicale et psychosociale des femmes/filles violentées : 67%
- droits humains : 33%
- droits spécifiques des femmes : 67%
- renforcement organisationnel : 67%

Les domaines d'interventions des deux catégories d'organisations se recoupent.

Figure 2 : Typologie des organisations haïtiennes

Typologie des organisations

Figure 3 : Typologie des organisations haïtiennes impliquées dans la Concertation

7%

20%

Association Fondation ONG

7%

Regroupement

66%

3.3. Domaines d'intervention

Dix (18) domaines d'intervention ont été recensés parmi les organisations haïtiennes :

- Santé 60%
- Droits des femmes :53%
- Violences faites aux femmes :47%
- Renforcement organisationnel : 33% éducation, formation, sensibilisation

Toutes les organisations haïtiennes réalisent des interventions ciblant spécifiquement les femmes.

Pour leur part, ONG étrangères touchent à sept (7) domaines d'interventions :

- Santé : 67%
- violences de genre : 67%
- prise en charge médicale : 67% et psychosociale des femmes/filles violentées
- droits humains : 33%
- droits spécifiques des femmes : 67%
- renforcement organisationnel : 67%.

Les domaines d'interventions des deux catégories d'organisations se recoupent.